



HAL
open science

La Suite du Menteur de Corneille : remarques lexicographiques

Takeshi Matsumura

► **To cite this version:**

Takeshi Matsumura. La Suite du Menteur de Corneille : remarques lexicographiques. FRACAS, 2017, 57, pp.1-10. halshs-01511443

HAL Id: halshs-01511443

<https://shs.hal.science/halshs-01511443>

Submitted on 21 Apr 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

FRACAS

numéro 57

le 15 avril 2017

Groupe de recherche
sur la langue et la littérature françaises
du centre et d'ailleurs
(Tokyo)

contact : revuefracas2014@gmail.com

La Suite du Menteur de Corneille : remarques lexicographiques

Takeshi MATSUMURA

Pierre Corneille a modifié assez largement *La Suite du Menteur*. Sa version primitive¹ de 1645 a fait l'objet de nombreux changements au cours des réimpressions. L'édition procurée par Georges Couton² a pris comme base la version de 1682³ tout en donnant en variantes les leçons des versions antérieures. Dans le présent article je me propose d'étudier quelques mots historiquement intéressants contenus dans l'édition originale. Il est vrai qu'en dépouillant soigneusement notre pièce, les lexicographes comme Frédéric Godefroy⁴, Charles Marty-Laveaux⁵ et Émile Littré⁶ ont souligné l'importance de plusieurs attestations qu'elle contient. Leurs contributions n'ont pourtant pas toujours été utilisées par leurs successeurs avec l'attention qu'elles méritent. Le fait est digne d'être rappelé, parce que tous leurs acquis ne sont pas entrés dans nos instruments de travail récents et que ceux-ci peuvent encore être améliorés.

Citons, comme exemple de cas qu'ont relevés les trois lexicographes du XIX^e siècles et qui sont ensuite passés chez leurs successeurs, la locution verbale *faire rafle* au sens d'« enlever tout ». Elle se lit dans la scène 1 de l'acte I de *La Suite du Menteur*. C'est le valet Cliton qui raconte à son maître Dorante (alias le Menteur) comment après le départ imprévu de ce dernier sa maison a été bouleversée. Voici le contexte d'après l'édition de 1645⁷ :

Elle⁸ a laissé chez vous un diable de ménage :
 Ville prise d'assaut n'est pas mieux au pillage,
 La Vefve & les Cousins, chacun y fait pour soy
 Comme fait un Sergent pour les deniers du Roy,
 Où qu'ils jettent la main, ils font rafles entieres,

¹ *La Suite du Menteur*, Paris, Antoine de Sommerville et Augustin Courbé, 1645 ; disponible sur le site Gallica : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k70394d>.

² Corneille, *Œuvres complètes*, t. 2, Textes établis, présentés et annotés par Georges Couton, Paris, Gallimard, 1984, Bibliothèque de la Pléiade, p. 93-185 et 1240-1263.

³ *Le Theatre de P. Corneille. Reveu & corrigé par l'Authheur*, II. Partie, Paris, Guillaume de Luyne, 1682, p. 433-518 ; disponible sur Gallica : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k70143z>.

⁴ Frédéric Godefroy, *Lexique comparé de la langue de Corneille et de la langue du XVII^e siècle en général*, 2 vol., Paris, Didier, 1862.

⁵ Charles Marty-Laveaux, *Lexique de la langue de P. Corneille avec une introduction grammaticale*, 2 vol., Paris, Hachette, 1868.

⁶ Émile Littré, *Dictionnaire de la langue française*, 4 vol., Paris, Hachette, 1873.

⁷ Dans mes citations, je distingue *i* et *j* et *u* et *v* tout en conservant l'orthographe et la ponctuation.

⁸ Il s'agit de la mort du père de Dorante, qui a épousé Lucrèce délaissée par son fils.

Ils ne pardonnent pas mesme au plomb des goutieres,
 Et ce sera beaucoup si vous trouvez chez vous,
 Quand vous y rentrerez, deux gonds & quatre cloux⁹. (p. 5)

Cette occurrence est citée par Godefroy¹⁰, Marty-Laveaux¹¹ et dans l'article *rafle*³ de Littré. Sans doute est-ce cette dernière source qui a inspiré l'article *raffel* du *Französisches Etymologisches Wörterbuch* de Walther von Wartburg¹², t. 16, p. 653b comme l'article *rafle*² du *Trésor de la langue française* de Paul Imbs¹³, car tous les deux¹⁴ ils ont cité cette attestation comme la plus ancienne de cet emploi. On peut remarquer en passant qu'alors que le TLF la date de 1645, année de publication de l'édition originale, Wartburg lui donne la date de 1643, sans doute selon l'hypothèse que Marty-Laveaux a émise sur la première représentation de la pièce¹⁵. Il vaudrait mieux s'en tenir à la date de 1645.

Cependant, il y a des cas où malgré l'attention que lui avaient prêtée les trois lexicographes du XIX^e siècle, *La Suite du Menteur* est oubliée par la suite. On peut évoquer comme exemple la locution verbale *faire un mauvais plat de quelque chose*, qui signifie « tâcher inutilement d'excuser quelque faute ». Elle se lit dans la scène 3 de l'acte IV ; c'est la femme de chambre Lyse qui parle à sa maîtresse Mélisse, laquelle se demande si elle a fait une bêtise en obéissant par anticipation à son frère Cléandre. Je cite le contexte d'après l'édition de 1645 :

MELISSE

Aussi qu'ay-je commis pour en donner sujet ?
 Me ranger à son choix sans sçavoir son projet,
 Deviner sa pensée, obeyr par advance
 Sont-ce, Lyse, envers luy des crimes d'importance ?

LYSE

Obeyr par advance est un jeu delicat
 Dont tout autre que luy feroit un mauvais plat¹⁶. (p. 94)

⁹ Ce sont les vers 71-78 de l'édition Couton, p. 103.

¹⁰ Voir son *Lexique*, t. 2, p. 238.

¹¹ Voir son *Lexique*, t. 2, p. 264.

¹² Bâle, etc., Zbinden, etc., 1922-2002, 25 vol. ; je désigne ce dictionnaire par FEW.

¹³ Paris, CNRS et Gallimard, 1971-1994, 16 vol. ; je désigne ce dictionnaire par TLF.

¹⁴ Cet emploi est absent de la *Base historique du vocabulaire français* (= BHVF ; consultable sur le site suivant : <http://www.cnrtl.fr/definition/bhvf/>).

¹⁵ Voir l'édition Couton, p. 1240, note 1.

¹⁶ Ce sont les vers 1351-1356 de l'édition Couton, p. 161.

Cette occurrence a été relevée par Godefroy dans son *Lexique*, t. 2, p. 143, où il la rapproche de la locution *ne pas savoir faire un bon plat de quelque chose* que le *Dictionnaire* de l'Académie de 1694¹⁷, s.v. *plat* explique de la manière suivante :

On dit prov. Lorsque quelqu'un tasche inutilement de colorer, de palier quelque faute, d'excuser quelque chose de mal à propos, qu'*Il n'en sçauroit faire un bon plat. le mieux que vous pourrez faire c'est de ne point parler de cela, car vous n'en sçauriez faire un bon plat.* (t. 2, p. 253b)

Selon Godefroy, Corneille modifie la formule canonique en changeant d'adjectif et en l'employant à l'affirmative et non pas à la négative. L'interprétation de Marty-Laveaux, t. 2, p. 187 est un peu différente, car tout en citant notre occurrence, il définit la locution par « tirer de quelque chose un mauvais parti pour quelqu'un, s'en servir contre quelqu'un ». Littré a suivi Godefroy dans son *Dictionnaire*, s.v. *plat*², où il cite *La Suite du Menteur* comme exemple de la locution *il n'en saurait faire un bon plat*.

Parmi nos instruments de travail actuels, ni le TLF ni la BHVF n'ont recueilli l'expression, tandis que le FEW, t. 9, p. 46b, s.v. *plattus* enregistre *ne pas savoir faire un bon plat de qch* « tâcher inutilement d'excuser une faute » en se référant au *Dictionnaire* de l'Académie, depuis sa première édition de 1694 jusqu'à sa septième édition de 1878. L'occurrence de Corneille, qui aurait été considérée peut-être comme une de ses variantes éphémères, n'a pas trouvé de place dans cet article. On peut le regretter, d'autant plus qu'elle est plus ancienne que la forme recueillie par les Académiciens.

Toutes les attestations intéressantes n'ont pas bénéficié d'un traitement aussi favorable au XIX^e siècle. Il y en a que seuls deux d'entre les trois lexicographes de l'époque ont recueillies pour permettre à leurs successeurs de citer *La Suite du Menteur*. C'est le cas, par exemple, de la locution verbale *ne pouvoir payer quelqu'un de bonté*, qui signifie « ne pas valoir autant que quelqu'un » et qu'on lit dans la scène 4 de l'acte II. Elle a été relevée par Godefroy¹⁸ et Marty-Laveaux¹⁹, tandis que Littré ne l'a pas recueillie dans son *Dictionnaire*. L'occurrence se trouve dans la réplique de Cliton qui suggère, au cours de la scène où en visitant son ami Dorante emprisonné, Philiste lui rappelle leur jeunesse et où il souligne sa qualité de menteur, que celle-ci était le seul défaut de son maître :

¹⁷ *Le Dictionnaire de l'Académie française*, 2 vol., Paris, Coignard, 1694.

¹⁸ Voir son *Lexique*, t. 2, p. 124.

¹⁹ Voir son *Lexique*, t. 2, p. 167.

PHILISTE

Deslors à cela prés vous estiez en estime
D'avoir une ame noble & grande & magnanime.

CLITON

Je le disois deslors, sans cette qualité
Vous n'eussiez pû jamais le payer de bonté

DORANTE

Ne te tairas-tu point²⁰ ? (p. 44)

Tandis que Godefroy a compris qu'il s'agissait de l'emploi de *payer de* au sens d'« égaler en », Marty-Laveaux a vu qu'on avait affaire à la locution *ne pouvoir payer quelqu'un de bonté*. Cette expression avait été enregistrée dans le *Dictionnaire de l'Académie française* de 1694, s.v. *payer* :

On dit d'Une chose excellente dans son genre, qu'*On ne la peut payer de bonté. qu'elle ne se peut payer. ce conte-là est excellent, il ne se peut payer. c'est un homme doux, sociable, aisé, & qui ne se peut payer.* (t. 2, p. 204b)

Quoique la locution soit absente du TLF, s.v. *bonté* et *payer* et de la BHVF, l'interprétation de Marty-Laveaux est passée dans le FEW, t. 7, p. 456a, s.v. *pacare* avec renvoi à « 1645, Corneille ». On pourra le compléter en se référant au *Dictionnaire de l'Académie* de 1694, que Wartburg semble avoir oublié.

Dans des cas moins heureux, il arrive que seul l'un des trois lexicographes du XIX^e siècle attire notre attention sur *La Suite du Menteur*. Je pense entre autres au substantif féminin *catastase* au sens de « moment correspondant à la troisième partie d'une tragédie ancienne où l'intrigue posée dans la protase et nouée dans l'építase est tendue pour la catastrophe ». Il se lit à la fin de la pièce, dans la scène 5 de l'acte V où Cliton parle longuement des règles théâtrales. Voici le passage d'après l'édition originale de 1645 :

Les Poètes au parterre en font tant de leçons
Et là cette science est si bien esclaircie
Que nous sçavons que c'est que de Peripetie,
Catastase, Episode, unité, dénoüement,

²⁰ Ce sont les vers 623-627 de l'édition Couton, p. 129.

Et quand nous en parlons, nous parlons congruément²¹. (p. 134)

Cette attestation, ignorée par Godefroy et Littré, a été relevée dans le *Lexique* de Marty-Laveaux, t. 1, p. 155, mais les lexicographes ultérieurs n'en ont pas tenu compte. En effet, le FEW ignore le mot et la BHVF n'en connaît que le sens phonétique, tandis que le TLF, s.v. *catastase* donne 1732 Trévoux comme le témoignage le plus ancien. On peut donc ajouter notre occurrence à nos instruments de travail.

Au substantif *catastase* est comparable la locution verbale *voir le pays* qui signifie « parcourir un pays pour l'examiner ». Elle se lit dans la scène 1 de l'acte I de *La Suite du menteur*. Cliton explique à son maître Dorante ce que les gens ont pensé de son départ brusque. Voici le contexte d'après l'édition de 1645 :

Chacun sur ce depart forma sa conjecture,
Tous s'entre-regardoient, estonnez, ébays,
L'un disoit, il est jeune, il veut voir le pays,
L'autre, il s'est allé battre, il a quelque querelle,
L'autre d'une autre Idée embroüilloit sa cervelle,
Et tel vous soupçonnoit de quelque guérison
D'un mal privilégié dont je tairay le nom²². (p. 3)

Cette locution n'a pas intéressé Godefroy, mais Marty-Laveaux l'a relevée dans son *Lexique*, t. 2, p. 167. Ensuite Littré, s.v. *pays* l'a également enregistrée, mais au lieu de citer Corneille, il s'est contenté d'une attestation postérieure, qui provient du chapitre 7 de *l'Histoire de Jenni, ou le sage et l'athée* (1775) de Voltaire²³. Malgré ces citations de 1645 et de 1775, les lexicographes récents, à savoir le TLF, s.v. *pays*, la BHVF et le FEW, t. 7, p. 469b, s.v. *pagensis*, ont tous négligé l'expression. Ont-ils considéré qu'il ne s'agissait que d'une variante de la locution *voir du pays*, que le FEW date de depuis 1694, *Dictionnaire* de l'Académie²⁴ ? Il me semble qu'il fallait distinguer les deux expressions et qu'elles étaient toutes deux dignes d'être recueillies.

²¹ Cette partie a été supprimée en 1660 et par conséquent imprimée en variante dans l'édition Couton, p. 1263.

²² Ce sont les vers 20-26 de l'édition Couton, p. 102.

²³ Voir *Histoire de Jenni, ou le sage et l'athée*, Édition critique par René Démoris, dans *Les Œuvres complètes de Voltaire*, t. 76, *Œuvres de 1774-1775*, Oxford, Voltaire Foundation, 2013, p. 85 : « Ma fille s'en est allée de son plein gré avec ces jeunes gens ; elle a voulu voir le pays ; c'est une petite satisfaction qu'on ne doit pas refuser à une personne de son âge. » Il n'y a pas de note sur la locution dans cette publication.

²⁴ Voir t. 2, p. 170b, s.v. *païs* où est citée la phrase « il a bien veu du païs » sans définition.

Par ailleurs, il y a des mots et des expressions que les lexicographes du XIX^e siècle n'ont pas relevés dans *La Suite du Menteur* malgré leur importance historique. On peut citer par exemple la locution verbale *allonger un coup*, qui signifie « porter un coup d'estocade ». Cet emploi est ignoré par Godefroy et Marty-Laveaux, et dans l'article *allonger* de son dictionnaire, Littré s'est borné à lui donner une définition sans y ajouter d'attestations. Selon le FEW, t. 5, p. 412a, s.v. *longus*, cette locution est attestée entre Furetière 1690 et Trévoux 1771. Pourtant, elle se lit dès 1645, dans la scène 1 de l'acte I de *La Suite du Menteur*. C'est Dorante qui explique à son valet Cliton comment s'est passé le duel qu'il voulait empêcher. Voici le passage d'après l'édition originale :

Donc à deux Cavaliers je voy tirer l'espée,
Et pour en empescher l'evenement fatal,
J'y cours la mienne au poin, & descens de cheval :
L'un & l'autre voyant à quoy je me prepare
Se haste d'achever avant qu'on les separe,
Presse sans perdre temps, si bien qu'à mon abord
D'un coup que l'un allonge il blesse l'autre à mort²⁵. (p. 7)

Ce témoignage précoce qu'a laissé échapper le dépouillement soigneux des lexicographes du XIX^e siècle méritera d'être ajouté au FEW.

Il en va de même pour le syntagme *nom de guerre* au sens de « sobriquet donné par plaisanterie ». Ni Godefroy ni Marty-Laveaux ne s'y sont intéressés dans leur *Lexique*. Par contre, dans l'article *guerre* de son *Dictionnaire*, Littré l'a relevé d'un côté le sens de « nom que chaque soldat prenait autrefois en s'enrôlant » en citant la *Ballade sur le nom de Hardi, donné par les soldats à Monseigneur le Dauphin* (1688) de La Fontaine : « D'un pareil nom de guerre on traitait les neuf preux²⁶ » et de l'autre le sens figuré de « sobriquet donné par plaisanterie » avec un exemple du conte *Le Magnifique* (1674) de La Fontaine, vers 17 : « Le Magnifique était un nom de guerre Qu'on lui donna ; bien l'avait mérité²⁷. »

En se basant sur Littré et sur sa propre recherche lexicographique, le FEW, t. 17, p. 567b, s.v. **werra* enregistre le syntagme pour deux sens : d'une part, celui de « surnom que prenaient les soldats en s'enrôlant » avec datation de « Oudin

²⁵ Ce sont les vers 108-114 de l'édition Couton, p. 105.

²⁶ Voir La Fontaine, *Œuvres complètes*, t. 2, *Œuvres diverses*, Édition établie et annotée par Pierre Clarac, Paris, Gallimard, 1958, Bibliothèque de la Pléiade, p. 679.

²⁷ Voir La Fontaine, *Œuvres complètes*, t. 1, *Fables, contes et nouvelles*, Édition établie, présentée et annotée par Jean-Pierre Collinet, Paris, Gallimard, 1991, Bibliothèque de la Pléiade, p. 881.

1660²⁸-Académie 1798 ; ‘vieux’ Littré, DG²⁹ », et de l’autre celui de « nom de fantaisie que l’on prend » (depuis La Fontaine). Quant au TLF, s.v. *nom*, il se borne à recueillir dans sa partie historique le syntagme *nom de guerre* avec renvoi à Oudin 1660 sans en donner aucune définition, et le syntagme est ignoré par la BHVF. Apparemment, la première attestation du sens figuré donnée par Wartburg vient de Littré et elle date de 1674. Elle est donc précédée de *La Suite du Menteur*. En effet on lit le syntagme dans la scène 3 de l’acte I. C’est Cliton qui s’en sert en parlant à son maître du succès de la pièce de théâtre qui les met en scène. Voici le contexte d’après l’édition de 1645 :

DORANTE

Cette piece doit estre & plaisante & fantasque,
Mais son nom ?

CLITON

Vostre nom de guerre, le Menteur³⁰. (p. 22)

Cette occurrence précoce, qui avait échappé aux lexicographes du XIX^e siècle et partant qui est restée ignorée par la suite, pourra être ajoutée à nos instruments de travail.

On peut relever également le substantif masculin *nazillard*, au sens de « celui qui parle du nez ». Il se lit dans l’édition originale de *La Suite du Menteur*. À la fin de la scène 2 de l’acte I, c’est Lyse qui l’emploie en prenant congé de Cliton, interprété par Jodelet, acteur célèbre pour « les dimensions de son nez et sa voix nasillarde »³¹ :

CLITON

Adieu, belle railleuse.

LYSE

Adieu, beau nazillard. (p. 19)

Les deux mots *beau nazillard* sont remplacés à partir de 1660 par *cher babillard*³². Cette leçon de l’édition de 1645 n’a intéressé ni Godefroy ni Marty-Laveaux ni Littré³³. Par conséquent, le TLF, s.v. *nasillard* et le FEW, t. 7, p. 34b, s.v. *nasus* s’en tiennent

²⁸ Il s’agit du *Tesoro de las dos lenguas española y francesa de Caesar Oudin*, Bruselas, 1660.

²⁹ Il s’agit du *Dictionnaire général de la langue française du commencement du XVII^e siècle jusqu’à nos jours* d’Adolphe Hatzfeld, Arsène Darmesteter et Antoine Thomas, 2 vol., Paris, Delagrave, 1890-1900.

³⁰ Ce sont les vers 292-293 de l’édition Couton, p. 115.

³¹ Voir la note 5 de la page 111 de l’édition Couton.

³² C’est le vers 249 de l’édition Couton, p. 113.

³³ Il ne cite dans son article *nasillard* que Gresset et Béranger.

comme première date à Jean Loret, *La Muze historique ou Recueil des Lettres en vers*, 14 février 1654, p. 134 : « Jodelet le nazillard » d'après l'*Histoire de la langue française* de Ferdinand Brunot³⁴. La leçon de 1645, qui se rapporte au même acteur, est pourtant antérieure à celle de Loret et aurait dû être rangée avant celle-ci.

Dans ce groupe d'attestations ignorées, la locution adverbiale *quitte à bon marché* au sens de « sorti d'un danger, d'un embarras avec moins de dommage qu'on avait à craindre » mérite aussi d'être signalée. Elle se lit au début de la scène 3 de l'acte IV de *La Suite du Menteur*. C'est Lyse qui parle à sa maîtresse Mélisse après que Cléandre est parti mécontent de la conduite de sa sœur. Voici le contexte d'après l'édition de 1645 :

Vous en voila défaite & quitte à bon marché.
Encore est-il traitable alors qu'il est fâché,
Sa colere a pour vous une douce methode,
Et sur la remonstrance il n'est pas incommode³⁵. (p. 94)

Cette occurrence n'a attiré l'attention des trois lexicographes du XIX^e siècle ni celle de leurs successeurs. En effet, le *Lexique* de Godefroy ne s'est pas intéressé à l'expression, y compris à la locution adverbiale *à bon marché*. Celui de Marty-Laveaux, t. 2, p. 72 est plus généreux, car il enregistre *bon marché* qu'il traduit par « bas prix » et dans cet article il recueille la locution *faire bon marché*, employée « au propre et au figuré » sans pourtant la définir. Cependant, parmi les trois citations qu'il y donne, la dernière ne contient pas cette locution verbale, car c'est le passage d'une lettre, imprimé ainsi : « Vous seriez quitte de mes importunités à trop bon marché ». On y a donc affaire à la locution *être quitte de quelque chose à bon marché*. Cette citation provient de la lettre de Corneille à Zuylichem du 28 mai 1650³⁶. Quant à Littré, son article *marché* enregistre l'expression *en être quitte, en sortir à bon marché* et la définition est accompagnée du *Premier placet présenté au roi sur la comédie du Tartuffe* (1669) de Molière³⁷ et de deux lettres (de 1664 et de 1688) de Madame de Sévigné³⁸, tandis que

³⁴ Ferdinand Brunot, *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, t. 4, *La langue classique 1660-1715*, Première partie, Paris, Colin, 1925 ; réimpression, Paris, Colin, 1966, p. 490.

³⁵ Ce sont les vers 1347-1350 de l'édition Couton, p. 161.

³⁶ Voir *ibid.*, p. 629-630 : « Vous seriez quitte de mes importunités à trop bon marché si je ne vous persécutais que par les civilités d'une lettre, et par les remerciements que je vous dois de la part que vous me donnez en votre estime et en votre bienveillance. »

³⁷ Voir Molière, *Œuvres complètes*, 2 vol., Édition dirigée par Georges Forestier avec Claude Bourqui, Paris, Gallimard, 2010, Bibliothèque de la Pléiade, t. 2, p. 192 : « Ce n'est pas assez que le feu expie en public mon offense, j'en serais quitte à trop bon marché ; le zèle charitable de ce galant Homme de bien n'a garde de demeurer là ; il ne veut point que j'aie de miséricorde auprès de Dieu, il veut absolument que je sois damné, c'est une affaire résolue. »

son article *quitte* cite pour le sens de « délivré, débarrassé » une phrase du *Berceau* (1666) de La Fontaine³⁹, où l'on retrouve *quitte à bon marché*.

Ces attestations anciennes n'ont pas été prises en considération dans la partie historique⁴⁰ des articles *marché* et *quitte* du TLF comme dans la BHVF. Seul le FEW, t. 6, 1, p. 5a, s.v. *mercatus* cite l'expression *en être quitte à bon marché* en la datant de « depuis 1650, LexCorn ». Cette référence à Corneille est fondée sur le *Lexique* de Marty-Laveaux qu'on vient de voir. Ainsi, l'occurrence de *La Suite du Menteur* qui est plus ancienne que celle de la lettre du 28 mai 1650 et celles citées par Littré est restée négligée jusqu'ici dans la lexicographie.

Le syntagme *des vers à la louange de quelqu'un* au sens de « discours injurieux à l'égard de quelqu'un » appartient à la même catégorie d'attestations ignorées. Il se lit dans la scène 1 de l'acte III de *La Suite du Menteur*. C'est Cliton qui s'en sert dans sa réplique quand Dorante lui reproche son bavardage. Voici le contexte d'après l'édition de 1645 :

DORANTE

Voilà de ses bons mots les graces plus exquises,
Mais qui parle beaucoup dit beaucoup de sottises,
Et quand il a dessein de se mettre en credit,
Plus il y fait d'effort, moins il sçait ce qu'il dit.

CLITON

On appelle cela des vers à ma louange⁴¹. (p. 59-60)

Ni Godefroy ni Marty-Laveaux n'ont enregistré le syntagme. Par contre, dans son article *vers*^l Littré a recueilli l'expression *Ce ne sont pas des vers à sa louange* qu'il définit par « c'est un blâme, une critique, une médisance ». La définition est suivie de

³⁸ Voir sa lettre à Pomponne du 27 novembre 1664, dans Madame de Sévigné, *Correspondance*, 3 vol., Texte établi, présenté et annoté par Roger Duchêne, Paris, Gallimard, 1972-1978, Bibliothèque de la Pléiade, t. 1, p. 64 : « Si vous saviez combien on est malheureuse quand on a le cœur fait comme je l'ai, je suis assurée que vous auriez pitié de moi ; mais je pense que vous n'en êtes pas quitte à meilleur marché, de la manière dont je vous connais. » et sa lettre à Madame de Grignan du 15 novembre 1688, dans *ibid.*, t. 3, p. 397 : « [...] ma chère fille, ne soyez pas moins contente de la prise de Mannheim, où notre enfant a couru quelque risque par une légère confusion à la cuisse, après laquelle il m'écrivit la lettre que voilà, où vous verrez qu'il est fort heureux d'en être quitte à si bon marché. »

³⁹ Voir La Fontaine, édition citée de Jean-Pierre Collinet, *Le Berceau*, vers 160-161, p. 623 : « Prétendez-vous, beau monsieur que vous êtes, En demeurer quitte à si bon marché ? »

⁴⁰ Alors que la partie synchronique du TLF, s.v. *marché* cite la locution *à bon marché* « à bon compte » avec un exemple de Chateaubriand et que la même partie synchronique de son article *quitte* relève *en être quitte à bon compte, à bon marché, à bas prix* avec un exemple de Proust.

⁴¹ Ce sont les vers 827-831 de l'édition Couton, p. 139.

deux exemples : d'une part *La Critique de l'École des femmes*⁴² (1663) de Molière et de l'autre *La Femme d'intrigues*⁴³ (1694) de Dancourt. Les lexicographes ultérieurs n'en ont pas tiré profit. En effet, alors que la BHVF ignore l'expression, le TLF, s.v. *louange* la cite certes dans sa partie synchronique mais ne dit rien sur son histoire. Seul le FEW, t. 14, p. 316a, s.v. *versus* en propose la datation : « 1668-Besch 1845, Liv ». La source de Wartburg, désignée par le sigle « Liv », est le *Lexique de la langue de Molière* de Charles-Louis Livet⁴⁴, t. 3, p. 793, qui cite *Georges Dandin* (dont l'édition originale date de 1669), III, 6 : « Nous avons entendu votre galant entretien, et les beaux vers à ma louange que vous avez dits l'un et l'autre⁴⁵. » Si le FEW avait relu le *Dictionnaire* de Littré, il aurait pu relever l'occurrence plus ancienne de *La Critique de l'École des femmes* (1663). Cependant, celle de *La Suite du Menteur* (1645) qui la précède mais qui avait échappé au dépouillement des lexicographes du XIX^e siècle n'a pu attirer l'attention de personne.

Les cas que j'ai évoqués ne sont évidemment que des échantillons et la présente étude est loin d'être exhaustive. Mais j'espère avoir montré que le vocabulaire d'un écrivain aussi célèbre et aussi bien étudié que Pierre Corneille mérite encore d'être réexaminé. Même si les lexicographes attentifs du XIX^e siècle qui sont Frédéric Godefroy, Charles Marty-Laveaux et Émile Littré l'ont examiné avec soin, il recèle encore des attestations remarquables qu'ils ont négligées. La relecture de ses œuvres sera toujours fructueuse.

⁴² Voir la scène VI de l'édition citée de Georges Forestier, fondée sur la publication originale de 1663, t. 1, p. 511-512 : « URANIE : Puisque chacun en serait content, Chevalier, faites un mémoire de tout, et le donnez à Molière que vous connaissez, pour le mettre en Comédie. CLIMÈNE : Il n'aurait garde, sans doute, et ce ne serait pas des vers à sa louange. »

⁴³ Voir *La Femme d'intrigues*, Paris, Thomas Guillain, 1694, V, 2, p. 123 : « Ce que vous dites là ne sont point des vers à la loüange de la fortune ; néanmoins il n'est que trop vrai, que c'est assez d'être Bel-esprit pour être mal avec elle. »

⁴⁴ Charles-Louis Livet, *Lexique de la langue de Molière comparée à celle des écrivains de son temps avec des commentaires de philologie historique et grammaticale*, 3 vol., Paris, 1895.

⁴⁵ Voir l'édition citée de Georges Forestier, t. 1, p. 1006 et la note 8 qui cite Furetière.